



ENDUROPALE 2013

Règlement particulier

Sommaire

ARTICLE 1 : DÉFINITION

- 1.1 : Organisation
- 1.2 : Programme de l'épreuve
- 1.3 : Comité d'honneur
- 1.4 : Comité d'organisation
- 1.5 : Liste des officiels
- 1.6 : Secrétariat

ARTICLE 2 : RÉGLEMENTATION

ARTICLE 3 : RECONNAISSANCES

ARTICLE 4 : MACHINES ADMISES

- 4.1 : Spécifications techniques particulières
- 4.2 : Catégories et classes de machines

ARTICLE 5 : PILOTES

Conditions d'admission des pilotes

ARTICLE 6 : CHARGÉS DES RELATIONS AVEC LES PILOTES

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS

- 7.1 : Demandes d'engagement
- 7.2 : Assurance des Pilotes Etrangers
- 7.3 : Droits d'engagement
- 7.4 : Forfait – Annulation

ARTICLE 8 : IDENTIFICATION - MARQUAGE

ARTICLE 9 : VÉRIFICATIONS

- 9.1 : Vérifications administratives
- 9.2 : Vérifications techniques

ARTICLE 10 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- 10.1 : Déroulement de l'épreuve
- 10.2 : parc de ravitaillement
- 10.3 : Chronométrage

10.4 : Fin de la course

ARTICLE 11 : ASSISTANCE

11.1 : Parc assistance

11.2 : Zones de panneautage

11.3 : Ravitaillement

11.4 : Contrôle dans le parc de travail

11.5 : Règles Environnementales à respecter

ARTICLE 12 : ASSURANCES

ARTICLE 13 : PUBLICITÉ

ARTICLE 14 : CLASSEMENT

ARTICLE 15 : PRIX

ARTICLE 16 : RÉCLAMATIONS

ARTICLE 17 : APPLICATION DU PRÉSENT RÉGLEMENT

ARTICLE 18 : TABLEAU DES PÉNALITES

Compte tenu de l'alignement sur les règles de la FFM, les âges de référence sont calculés au 1^{er} janvier de l'année en cours.

1.1 : ORGANISATION

L'Enduropale du Touquet Pas-de-Calais Organisation (ETO), la Ville du Touquet Paris-Plage, ses services techniques municipaux et Touquet Tourisme, organisent une épreuve motocycliste internationale d'endurance Tout Terrain, dénommée « 8^{ème} Enduropale du Touquet Pas-de-Calais/Quaduro ».

Cette 7^{ème} édition se disputera les 2 et 3 février 2013, sous la forme d'une épreuve « Enduropale du Touquet pas de Calais sous la forme d'une course de 3 heures avec trois passages au stand de ravitaillement (minimum obligatoire), réservée aux motos le dimanche.

Le présent règlement a reçu le visa N° / accordé par la F.F.M.le 2012.

1.2 : PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

Fin septembre 2012 : ouverture des engagements

29/11/2012 : clôture des engagements à droits minorés (cachet de la Poste faisant foi pour inscriptions envoyées par la Poste)

1 et 2/2/2013: vérifications administratives et techniques des motos, mise en parc fermé.

samedi 3/02/2013 : ouverture du parc de travail à Stella de 17h à 19h

3/02/2013:Enduropale : 3h00

07h00 : ouverture du parc de travail à Stella.

12h15 : ouverture du parc fermé aux pilotes.

12h30 : briefing des pilotes moto.

12h40 : traversée de la ville en convoi.

13H00 à 16H00 : course motos.

19h00 : remise des prix au Palais des Congrès.

1.3 : COMITÉ D'HONNEUR

Daniel FASQUELLE Député-Maire du Touquet

Dominique DUPILET Président du Conseil Général du Pas-de-Calais.

FredERIC SCHOTS Président de la Ligue Motocycliste Régionale des Flandres

1.4 : COMITÉ D'ORGANISATION

E.T.O, La Ville du Touquet, ses services techniques, le Touquet Tourisme

Directeur de l'épreuve

Bernard BAUDOUX (président ETO)

Directeur de l'épreuve adjoint

Philippe FLAMENT (vice-président ETO)

Directeur sportif

David HAUQUIER

Direction Logistique générale

Jean-René DELCROIX, assisté de Michelle DEFOSSE

Responsable logistique sportive

Jean François HANOT

Responsable du service presse

Cécile FRANCOIS, Estelle DUBAIL et le Service Evènements de Touquet Tourisme

1.5 : LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course

Jean Paul WACQUET

Directeur de course adjoint

Gérard BRONDY

Président du jury

Nommé par la FFM

Membre du jury

Nommé par la FFM

Membre du jury

Nommé par la FFM

Relation concurrent

Responsable des Commissaires techniques

Serge TISON – Jean Michel DEPOIT

Président du comité sable FFM

Patrick LAMOUREUX (pour championnat de France)

Médecin chef

Philippe LECANTREC

Responsables des commissaires de piste

Erick POTEAUX assisté de Pascal MALEZE

Responsable du service presse

Service Evènements de Touquet Tourisme

Relation concurrents motos / quads

Responsable des vérifications administratives

.....

1.6 : SECRÉTARIAT

Permanence du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

Touquet Tourisme, Palais des Congrès F 62520 Le Touquet

Art. 2 - RÉGLEMENTATION

Le texte français du présent règlement fera foi.

L'épreuve inscrite en capacité internationale est placée sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme (F.F.M.) et de la Fédération Internationale Motocycliste (F.I.M.). Le « **8^{ème} Enduropale du Touquet Pas-de-Calais/Quaduro** » se disputera en conformité avec les prescriptions des règlements nationaux de la F.F.M., du règlement spécifique de l'épreuve et de ses annexes auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.
Cette épreuve est inscrite au Championnat de France des courses sur sable.

Art. 3 - RECONNAISSANCES

Tout concurrent (même potentiel) ou membre de son team qui serait surpris, quelle que soit la période de l'année, à circuler avec un engin à moteur dans le massif dunaire ou les plages du littoral dans un rayon de 50 km autour du Touquet, **sera exclu pour 2 ans de l'épreuve** (en plus des peines encourues suite aux procès-verbaux dressés par les autorités compétentes et la F.F.M.) et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Art. 4 - MACHINES ADMISES

4.1 : SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES EN CATÉGORIE MOTO

❖ 1 - Divers

Les machines devront être conformes aux normes de la F.F.M et du Championnat de France des Sables. Les motos de cross sont admises. Elles devront être pourvues d'un **silencieux** efficace dont le niveau sonore sera conforme aux règles FFM en vigueur à la date de l'épreuve. (les mesures seront prises même par temps humide ou sous la pluie). L'échappement libre est rigoureusement interdit et entraînera la mise hors course immédiate.

Les garde-boue doivent être fabriqués dans une matière flexible, les extrémités doivent être arrondies, les **poignées ou manettes** devront être boulées, les repose-pied ne devront pas présenter d'aspérités dangereuses.

Le coupe circuit monté sur le guidon est obligatoire.

Le montage de réservoirs additionnels ou le transport de récipients de carburant par le pilote (poche de veste etc..) est formellement interdit sous peine de mise hors course immédiate.

Les pneus : Le modèle et dessin sont libres, mais les sculptures ne devront pas dépasser 19,5mm de hauteur. Les pneus à clous ou chaînes sont interdits ainsi que ceux à spatule dit « scoop ».

❖ 2 - Protection de sortie de boîte

Au niveau du pignon de sortie de boîte, si la transmission est exposée, elle doit être munie d'un **protège chaîne**. Ce protège chaîne doit être conçu de telle façon qu'en aucun cas le pilote n'entre en contact accidentellement avec la chaîne ou les pignons et risque de se blesser.

❖ 3 - Béquilles

La présence d'une **béquille** amovible sur la machine **est obligatoire au moment des vérifications techniques** pour la mise en place de la moto dans le parc fermé. **Elles devront ensuite être déposées pour la course.**

4.2 : CATÉGORIES ET CLASSES DE MACHINES

❖ - Enduropale

- cl. E1 de 100 cc3 à 125 cc3 2T et de 175 cc3 à 250 cc3 4T
- cl. E2 plus de 125 cc3 2T et plus de 250 cc3 4T

Pour des raisons de sécurité, seules les machines d'enduro ou de moto cross vendues dans le commerce ou figurant au catalogue des constructeurs et importateurs seront acceptées.

Les différentes classes seront autorisées à courir ensemble.

Art. 5 - PILOTES

CONDITIONS D'ADMISSION DES PILOTES

Est considérée comme pilote, toute personne physique, de toute nationalité **âgée de plus de 18 ans au jour de la course**, titulaire d'une licence délivrée par la F.F.M., l'U.E.M ou la F.I.M. Les licences UEM ou FIM devront nécessairement être accompagnées d'une autorisation de sorte délivrées par la Fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM.

Sur dérogation spéciale, les jeunes femmes de 18 et 19 ans ont la possibilité de participer à l'enduropale jeunes.

1-Tout pilote devra présenter lui-même ses papiers d'identité qui seront exigés pendant les vérifications.

Le nombre maximum de machines engagées est :

- 1 100 pour l'enduropale

2- Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote qu'il estimerait ne pas correspondre à son image, ou à celle du «8^{ème} Enduropale du Touquet Pas de Calais/Quaduro» ou encore qu'il estimerait porter atteinte à ses intérêts sportifs ou commerciaux.

3-Tout pilote moto se faisant remplacer sur sa machine sera mis hors course.

Art. 6 - CHARGÉES DES RELATIONS AVEC LES PILOTES

MOTO / QUAD

Service Evènements, Touquet Tourisme.

Cécile FRANCOIS / Estelle DUBAIL

Place de l'Hermitage F 62520 LE TOUQUET

Tel : +33 (0)3 21 06 82 13 / 12 Fax : +33 (0)3 21 06 72 17

serviceevenements@letouquet.com / www.enduropaledutouquet.fr

Art. 7 - ENGAGEMENTS

7.1 : Demandes d'engagements

• Toute personne qui désire participer au « 8^{ème} Enduropale du Touquet Pas-de-Calais » doit s'inscrire sur www.enduropaledutouquet.fr ou adresser au Service Evènements, Touquet Tourisme, Place de l'Hermitage, 62520 Le Touquet, serviceevenements@letouquet.com, sa demande d'inscription accompagnée du montant des droits d'engagement et comprenant au minimum : les noms, prénoms, nationalités, adresses, téléphones, mail, numéros de permis de conduire, numéro et catégorie de licence pour chacun des membres de l'équipage et les caractéristiques de la machine et sa catégorie.

• Pour les pilotes non français, la demande d'engagement devra être obligatoirement accompagnée d'une autorisation de courir « Le 8^{ème} Enduropale du Touquet Pas-de-Calais », délivrée par leur fédération.

• Par le fait de valider son inscription sur internet ou d'apposer sa signature sur le dossier d'engagement papier, le pilote se soumet aux seules juridictions sportives reconnues par le Code Sportif de la FFM ainsi qu'aux dispositions du présent règlement. Aucune modification ne pourra être apportée au bulletin d'engagement, sauf dans les cas prévus par le présent règlement.

• **La demande d'engagement ne sera acceptée et effective que si elle est accompagnée des droits d'inscription. L'inscription en ligne est fortement recommandée. En 2014, paiement en ligne obligatoire.**

• pour l'ensemble des épreuves, l'attribution des numéros se fera, dans toute la mesure du possible, suivant le classement de l'édition 2012 **jusqu'au 29 novembre 2012**, puis dans l'ordre d'arrivée des engagements complets (1100 motos maximum) à l'exception des 100 premiers numéros qui seront attribués selon une liste de notoriété laissée à la discrétion de l'organisateur.

En cas de demande identique sur un numéro, la priorité sera donnée au premier inscrit.

L'attribution d'un numéro est strictement personnelle et il ne peut être transmis.

Montant de la licence une épreuve : 92€ en espèces à la F.F.M. ou par carte bancaire le jour des vérifications.

Aucun certificat médical ne sera délivré sur place.

ATTENTION : Les titulaires de licence NAH ou NBH ne seront pas acceptés puisqu'il s'agit d'une course de masse. Aucune licence une épreuve ne leur sera délivrée.

Nota : les licences UFOLEP ne sont pas acceptées pour cette épreuve.

NB : afin de faciliter les vérifications administratives, les pilotes peuvent souscrire leur licence en ligne à l'adresse : <http://www.ffmoto.org/journee-licence>

7.2 : Assurance des pilotes étrangers

Pour les concurrents étrangers, membres de l'Union Européenne :

Le pilote de nationalité d'un pays membre de l'Union Européenne (ainsi que de la Suisse, l'Andorre et le Liechtenstein) titulaire d'une licence délivrée par la FFM bénéficie des mêmes garanties en assurance qu'un pilote de nationalité française à l'exception de l'assurance rapatriement (sauf pour les Monégasques qui bénéficient de cette garantie).

Toutefois, la garantie des frais médicaux n'intervient qu'en complément du régime de sécurité sociale français (cette disposition, qui peut aussi avoir son importance dans le cas d'un pilote français qui ne bénéficierait d'aucune couverture sociale, doit faire l'objet d'une information précise). Ainsi, l'assureur ne remboursera que les frais non pris en charge normalement par la sécurité sociale française pour les personnes ne possédant pas de régime de sécurité sociale ou de son équivalent pour les étrangers, ce qui peut avoir des conséquences financières très importantes, notamment dans le cas d'une hospitalisation. Cependant, l'assureur propose une garantie facultative pour les licenciés, français ou étrangers, n'étant affiliés à aucun régime de sécurité sociale.

Seuls les pilotes étrangers appartenant à l'Union européenne (ainsi que la Suisse, l'Andorre et le Liechtenstein) auront la possibilité de souscrire une Licence une épreuve pour « Le 8^{ème} Enduropale du Touquet 2013 Pas-de-Calais / Quaduro». Toutefois, il leur faudra fournir un **certificat médical établi en français** et la photocopie de leur permis de conduire.

Pour les concurrents étrangers n'appartenant pas à l'Union Européenne.

Ils devront tous être munis d'une licence F.I.M. (Fédération Internationale de Motocyclisme), **SANS AUCUNE EXCEPTION** et de l'autorisation de leur Fédération Nationale reconnue par la FIM de courir cette épreuve.

Les licences nationales étrangères ne seront pas admises et la Ligue Motocycliste des Flandres ne pourra en aucune façon délivrer de licences françaises à la journée en faveur des concurrents n'entrant pas dans le cadre du paragraphe précédent.

7.3 : Droits d'engagement

Le montant de l'inscription par pilote est fixé à **259€ pour un paiement en ligne par Carte Bancaire** ou à **281€ pour un paiement par virement ou chèque**, jusqu'au 29/11/2012 (cachet de la poste faisant foi), incluant la location du transpondeur. Support transpondeur vendu séparément à 8€.

Passée cette date, il passera à 291€ quelque soit le mode d'inscription.

Seront prises en considération, dans leur ordre d'arrivée, uniquement les fiches d'engagement dûment remplies et accompagnées de la totalité des droits d'engagement à l'ordre de Touquet Tourisme.

➤ Ces montants sont à régler soit par :

- Par carte bancaire : **Eurocard, Mastercard, Visa**, en ligne ou par courrier
- Chèque bancaire ou postal établi à l'ordre de Touquet Tourisme, **uniquement pour les concurrents français**.

S'il y a lieu, le montant de la licence une épreuve est fixé à 92€ et peut être payé en **numéraire** ou par carte Bancaire **sur place le jour des vérifications administratives** ou par internet à l'adresse <http://www.ffmoto.org/journee-licence>.

La date de clôture des engagements est fixée au **23/01/2013**, mais les inscriptions seront closes dès que le nombre de 1 100 concurrents sera atteint.

7.4 : Forfait – Annulation

Tout forfait signalé par lettre recommandée, adressé à Mr le directeur Touquet Tourisme, Place de l'Hermitage, 62520 Le Touquet, avant le 28/01/2013, donnera lieu au remboursement des droits d'engagement, seuls 50 € seront retenus pour les frais de dossier.

Au-delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué, **pour quelque raison que ce soit, y**

compris les cas de force majeure.

L'annulation ou le non départ du « 8^{ème} Enduropale du Touquet Pas-de-Calais », pour quelque motif que ce soit, et de manière non exhaustive, non obtention et/ou retrait des agréments fédéraux, des autorisations de passage, troubles politiques rendant impossible le maintien de la manifestation, défection financière rendant impossible l'organisation technique et sportive de l'épreuve, conditions climatiques, sera considéré comme un cas de force majeure.

Dans cette hypothèse, l'organisateur ne sera redevable envers les concurrents d'aucun remboursement ni indemnités de quelque nature que ce soit.

Art. 8 - IDENTIFICATION - MARQUAGE

- Les machines devront être propres, les marques de peinture d'épreuves précédentes effacées.
- Le cadre de chaque machine sera marqué par une touche de peinture avec le numéro inscrit à l'intérieur.
- Il appartient à chaque concurrent de prévoir des supports pour l'apposition des plaques numéros (3).

Art. 9 – VÉRIFICATIONS

Elles se dérouleront au Tennis des 4 saisons.

Les concurrents N° de dossard de 601 à 1100 : vendredi 1/2/2013 de 13h à 19h,

les N° de dossard de 1 à 600 : samedi 2/2/2013 de 9h à 18h.

La présence du pilote est obligatoire pour les vérifications. Chaque pilote devra présenter son casque conforme aux normes FIM. Si un pilote présente un casque non conforme, le commissaire technique conservera le casque jusqu'à la fin de l'épreuve et le pilote devra présenter un autre casque.

Le matériel retenu est à récupérer après la course au bungalow « relations concurrents » situé sur le parking nord du front de mer du Touquet, après la course jusqu'à 18h00.

Le commissaire technique est habilité à faire démonter tout accessoire ou montage jugé dangereux pour la sécurité du pilote.

À l'issue des vérifications, les motos disposent de 10' pour se rendre directement au parc fermé. Tout retard sera pénalisé de 1' pour 1' de retard.

PARC FERME :

L'ordre de mise en parc fermé s'effectuera dans l'ordre des numéros. Le pilote qui déplacerait sa machine dans le parc fermé pour l'avancer vers la ligne réservée aux pilotes de notoriété, devra partir avec les pilotes de sa ligne initiale ou à défaut sera pénalisé de 3 tours sur rapport du commissaire ayant constaté le fait.

9.1 - Contrôles administratifs.

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport.
- Permis de conduire moto ou auto B de + de 2 ans ou C.A.S.M. (Voir définition Art 5P1)
- Pour les concurrents français, Licence 2013.
- Pour les concurrents non français, Licence FIM 2013 et autorisation de courir à l'étranger, délivrée par leur Fédération Nationale.
- Certificat médical d'aptitude daté de moins d'un an pour les pilotes prenant une licence une épreuve.

Les originaux de tous les documents doivent être présentés.

ATTENTION : Ceux qui s'inscriront pour le classement du Premier Touquettois ou départemental (62) devront présenter un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

La présence d'une seule personne accompagnante par concurrent est autorisée pendant les vérifications.

Les extincteurs destinés à être disposés dans chaque stand du parc de travail devront être apportés aux vérifications.

Ils y seront vérifiés et visés par l'organisation. Seuls les extincteurs visés seront considérés comme « valable » dans le parc de travail.

LES DÉCLARATIONS DE PERTE OU DE VOL ET LES PHOTOCOPIES NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

9.2 – Contrôles techniques.

Les machines seront présentées au contrôle technique et mises en parc fermé. Celles qui ne seront pas conformes aux normes FFM et au présent règlement seront refusées.

Les contrôles de bruit se feront après l'entrée du contrôle administratif. Toute machine dépassant les normes de bruit sera refusée (les mesures seront prises même par temps humide). Pendant l'épreuve, tout pilote dont la machine aura le silencieux d'échappement qui sera devenu défectueux devra s'arrêter à son stand. S'il ne s'arrête pas la Direction de Course lui présentera le drapeau noir pour l'arrêter.

L'échappement devra être remis en état avant que la machine ne puisse repartir. En cas de réparation impossible, la machine ne sera pas autorisée à continuer la course.

Il appartient aux concurrents de se présenter à l'entrée du parc fermé le plein d'essence fait, car aucun ravitaillement ne sera accepté dans le parc sous peine de mise hors course.

9.3 Equipements individuels de protection

Au titre de la saison 2013, le port de protections pectorale et dorsale est obligatoire. Norme CE et label FFM obligatoires.

Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM :

- pectorale : la norme EN 14021 est fortement recommandée.
- Dorsale : la norme 1621-2 est obligatoire.
- Gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : la norme 1621-2 est obligatoire et la norme EN 14021 est fortement recommandée.

Art. 10 - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

10.1 : Déroulement de l'épreuve

➤ Course en une manche de trois heures

À 12h15, Place de l'Hermitage (face au Palais de l'Europe), les pilotes seront autorisés à rentrer dans le parc fermé, un par un par les entrées définies par rapport aux numéros de dossard, afin de prendre possession de leur machine et d'ôter bâche et béquille. Un contrôle de bracelet et de la conformité du dossard sera effectué.

Briefing 12h30 - dans le parc fermé - moteur coupé.

Convoi 12h45 - Départ du de la place de l'Hermitage vers la plage en convoi.

Départ 13h00 - Départ en ligne sur la plage.

➤ Déroulement de l'épreuve :

Les concurrents qui emprunteraient un itinéraire autre que celui autorisé, quitteraient le convoi ou dépasseraient les voitures de l'organisation lors du convoi afin d'arriver avant les autres sur la ligne de départ se verront appliquer par le Jury une pénalisation en tours et pouvant aller jusqu'à la disqualification. Le départ de l'épreuve sera donné à 13h00, sur plusieurs lignes. 60 postes de contrôle sont installés tout au long du parcours. Les concurrents surpris à changer de machine, à couper afin de raccourcir leur parcours, d'éviter une difficulté du parcours, ou à faire de l'assistance en dehors du parc seront disqualifiés à l'arrivée après dépouillement des rapports des commissaires. Tout ravitaillement ou toute aide ou remise d'accessoires ou objets (lunettes ou gants) sur le circuit est interdit.

Les concurrents sont tenus, en cas de chute ou d'enlèvement au passage d'une difficulté, de dégager leur machine, seule l'aide des commissaires est tolérée. En cas d'abandon sur la piste, il est impératif que le pilote reste auprès de sa machine et attende les véhicules de l'organisation effectuant le ramassage des motos.

10.2 : Parc de Travail :

ATTENTION : afin de limiter la contenance des réservoirs et d'alléger les machines, les concurrents seront obligés de passer trois fois à leurs stand de ravitaillement pendant la durée de la course. Contrôle effectué par transpondeur à l'entrée du parc de travail.

- Sanction : disqualification

A partir du début de la course, l'assistance ne pourra avoir lieu que dans le parc de travail créé spécialement à cet effet, où chaque concurrent bénéficiera d'un espace de 3mx3m et où ne pourront accéder à pied que 2 mécaniciens et un panneauteur accrédités munis de leur matériel (extincteur visé lors

des vérifications et tapis environnemental, conformes aux règles FFM) et de jerricans de 20 litres maximum. Pendant la course, à chaque sortie du parc de travail, les pilotes devront marquer un « Stop » pour vérification de leur bracelet.

Le parc de travail sera ouvert aux assistants (2 maxi+1 panneuteur) samedi 4 février de 17h à 19h précises, dimanche 5 février à partir de 7h **sur présentation de leur bracelet fixé au poignet.**

10.3 : Chronométrage.

Le chronométrage se fera par transpondeur. Chaque concurrent devra se munir d'un chèque de caution de 200€ à l'ordre de la F.F.M. (un chèque par concurrent, pas de chèque groupé) en échange du prêt du transpondeur qui lui sera remis à la sortie du contrôle administratif quad et moto.

En cas de besoin, le support de fixation sera vendu séparément au prix de 8€.

En fin d'épreuve les transpondeurs seront à rendre à proximité du camping-car organisation à l'entrée du parc de travail de Stella Plage jusqu'à 18h00 (Les chèques de caution seront rendus à ce moment-là). Il n'y aura plus de possibilité de rendre les transpondeurs après cet horaire, les concurrents devront renvoyer à leurs frais les transpondeurs à la FFM (74, avenue Parmentier, 75011 PARIS) qui leur retournera, après réception, les chèques de caution.

Les chronométrateurs compteront le nombre de tours effectués par chaque concurrent et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage dans le dernier tour, sur la ligne d'arrivée.

L'absence ou la mauvaise fixation du dossard, de même que l'absence de numéro pouvant empêcher les chronométrateurs de repérer un concurrent au moment de son passage sur la ligne de chronométrage, pouvant entraîner la comptabilisation d'un nombre de tours inférieur à celui réellement effectué, sera de la seule responsabilité des concurrents.

La présence du dossard visible tel que fourni par l'organisation est donc indispensable durant toute la course et sous la seule responsabilité du concurrent.

Passage au Stand de ravitaillement : Le nombre de passages au parc de ravitaillement sera contrôlé par transpondeur par un chronométrateur officiel.

Prime « HOLE-SHOT » premier tour : Le premier concurrent arrivant au virage situé à l'extrémité sud du circuit sur la commune de Merlimont, lors du premier tour se verra attribuer une prime Hole-shot.

10.4 Fin de la course

L'arrivée sera jugée au premier passage du leader de l'épreuve devant le poste de chronométrage, à l'issue de la 3ème heure de course. Le classement sera établi au tour par tour. (Classement scratch de l'ENDUROPALE).

Dès l'arrivée, les cinq premières machines et une au hasard seront mises en parc fermé. Après vérifications et un délai de 30 minutes après le drapeau à damiers, les machines pourront être sorties définitivement du parc fermé. Ces machines devront être accompagnées d'un membre de l'équipe concernée.

Tout concurrent franchissant la ligne d'arrivée au delà des 30 minutes suivant l'arrivée du premier sera classé sur son tour précédent.

La course sera stoppée au niveau du parc de travail 30 minutes après l'heure d'arrivée du premier.

Dans le cadre du championnat de France des courses sur sable un classement spécifique sera établi conformément au règlement fédéral de ce championnat.

Sur décision du directeur de course, la durée de l'épreuve pourra être raccourcie en cas de force majeure. Dans le cas où la course serait définitivement arrêtée, le classement serait effectué suivant l'ordre des passages sur la ligne d'arrivée, au tour précédent l'arrêt de l'épreuve.

Art. 11 - ASSISTANCE

11.1 : Parcs

-Règles générales pour le Parc de travail

Le parc de travail disposera d'une entrée et d'une sortie bien distincte. La circulation se fera en sens unique afin d'éviter tout risque de collision. Tout concurrent surpris à créer le désordre en empruntant le parc dans le mauvais sens, ou plus généralement dont le comportement constituerait un danger, ou dont la vitesse ne serait pas significativement réduite dans le parc, sera passible d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification.

- Parc de stationnement pour les assistances motos (proximité du parc de travail)

Un parc de Stationnement sera mis en place au camping de Stella Plage et sur les voies adjacentes pour les véhicules d'assistance. Ce parc accueillera exclusivement les véhicules d'assistance des motos en course. Chaque concurrent a droit à un seul véhicule d'assistance. Par véhicule, on entend une longueur comprise entre 4 et 7m. Tout véhicule de plus de 7m sera censé assister plusieurs machines. L'accès est strictement réservé aux véhicules muni d'un autocollant « laissez passer » collé sur le pare-brise. Cet autocollant sera envoyé avec la convocation du Concurrent.

-Parc de travail

L'accès au parc de travail est interdit aux mineurs de moins de 16 ans. Tout concurrent qui aura fait pénétrer un mineur de moins de 16 ans dans le parc de travail peut se voir refuser le départ.

Ouvert le samedi 2 février de 17h à 19h précises, le dimanche 3 février de 7h à la fin de l'épreuve, il ne sera accessible qu'aux machines en course, à 2 mécanos et 1 panneateur badgés par moto.

Ce parc sera divisé en espaces de 3x3m où devra avoir lieu l'assistance et les ravitaillements. Ils seront matérialisés par des piquets et de la rubalise. Seul du matériel portable manuellement par les mécanos pourra y être déposé.

11.2 Zones de panneautage:

Une zone de panneautage sera matérialisée avant la rentrée des machines au parc de ravitaillement. Et une deuxième au niveau de la zone de chronométrage.

ATTENTION l'accès à ces zones sera limité aux panneateurs munis de leur bracelet et du nécessaire de panneautage. Ce n'est en aucun cas une zone publique.

La remise des bracelets aux assistants et panneateurs se fera de la manière suivante :

- Les bracelets seront remis lors des vérifications administratives au Tennis. L'accès au parc ne se fera que sur présentation du bracelet fixé et serré au poignet.

ATTENTION, AUCUN BRACELET NE SERA REMIS SANS ÉCHANGE DU BON FOURNI PAR

L'ORGANISATEUR, NE LE PERDEZ PAS ! (les bracelets ne sont valables que pour la course considérée.)

Pas d'assistants moto dans le parc des quads et pas d'assistants quad dans le parc moto)

Aucun bracelet d'assistance ou panneateur ne sera délivré à un mineur de moins de 16 ans.

Cette procédure a pour but de diminuer le nombre de personnes dans le parc de travail et ainsi d'améliorer les conditions de sécurité pour tous les concurrents. Elle nous est imposée par les autorités préfectorales.

Toute personne à l'intérieur du parc de travail qui ne serait pas porteuse du bracelet délivré par l'organisation sera exclue du parc. Tout refus d'obtempérer pourra entraîner la disqualification du (des) pilotes assistés.

Assistance sur la piste

Toute aide extérieure est interdite sur la piste, des juges de faits seront répartis sur l'ensemble du parcours et tout concurrent bénéficiant d'une aide extérieure telle que, échange de lunettes, gants, fourniture de pièces etc. sera disqualifié sur rapport des commissaires.

En cas de bouchon, toute aide extérieure par le public ou des membres d'un Team entraînera, pour le pilote aidé, la disqualification et le refus d'inscription à l'« Enduropale du Touquet Pas-de-Calais /Quaduro » pendant deux ans. Seule l'aide des commissaires est tolérée.

11.3: Ravitaillement.

Sanctions prévues par les règles Technique et de sécurité et du règlement des courses sur sable en vigueur.

11.4 : Contrôles dans le parc de travail.

Pendant toute la durée de l'épreuve, des commissaires techniques et sportifs, se trouveront dans le parc afin de surveiller le respect des règles de sécurité (ravitaillements, circulation, extincteurs, etc.) et environnementales telles que présence d'un tapis (pas de bâche plastique)

11.5 : Règles environnementales à respecter :

Les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur et prévues par les Règlements FFM.

Ils devront :

- Utiliser un tapis environnemental d'une dimension de 160cmx100cm : il devra être en matière absorbante et ne laisser passer aucun liquide (pas de bâches plastique).
- Laisser libre les couloirs d'accès pour les services de sécurité.
- Se munir d'un extincteur par machine celui-ci devra avoir été vérifié et visé lors des vérifications.
- Utiliser les containers et poubelles mis à disposition par l'organisateur pour se débarrasser des déchets ou à défaut les emporter avec soi à la fin de l'épreuve.
- En règle générale respecter l'environnement et adopter une attitude responsable à cet égard.

Art. 12 - ASSURANCES

L'association Enduropale Le Touquet Pas-de-Calais Organisation (ETO) a contracté une police d'assurance responsabilité civile « Organisateur » auprès d'AMV.

Celle-ci est conforme à l'arrêté du 27 octobre 2006 portant application de l'article 11 du décret n° 2006.554 du 16 mai 2006.

Risques couverts par la licence une épreuve

En cas d'accident, les concurrents possédant une licence une épreuve seront couverts par : L'Assurance Moto Verte - 33735 Bordeaux CEDEX 9

Tél. : +33(0) 5 56 34 64 64

La licence une épreuve comporte une assurance individuelle. Vous êtes couvert en cas d'accident personnel pendant la course.

- Il n'y a pas d'indemnité journalière (Souscription possible auprès de votre assureur habituel).

Art. 13 - PUBLICITÉ

Nous attirons votre attention, et vous rappelons que, conformément aux lois N° 75-616 du 09/07/1976 et N° 91-32 du 10/01/1991, toute forme de communication sur le tabac et l'alcool est interdite sur le territoire français.

Le dossard et les plaques ne peuvent être découpé(e)s et/ou modifié(e)s. Dans tous les cas, le bord supérieur du dossard arrière devra être situé au minimum à 20 cm du haut du col du pilote.

Tout pilote qui aura occulté et/ou modifié une publicité organisation se verra refuser le départ. Un contrôle des dossards sera fait à l'entrée du parc fermé par des officiels. Tout concurrent qui aura découpé ou modifié son dossard se verra interdire le départ. En cours d'épreuve, s'il s'avère qu'un concurrent possède un dossard découpé ou modifié, un stop and go de 10' lui sera signifié par le directeur de course.

Liste des publicités de l'organisation :

1. Plaque frontale ovale, 24 x 30 cm, obligatoire
2. 2 plaques latérales ovales, 24 x 30 cm, obligatoires.
3. Stickers moto, 20 x 5 cm, obligatoire.
4. Dossard de numéro, 26 x 30 cm, obligatoire.

Toute opération promotionnelle ou publicitaire de quelque nature que ce soit et toute opération de communication ou de relations publiques pendant l'épreuve ou faisant référence à l'épreuve, toute opération utilisant l'image et l'appellation de l'épreuve, de même que l'utilisation de films, vidéos et photos à des fins commerciales ou assimilées, devra obtenir l'accord écrit de l'organisateur et payer les droits y afférent auprès de l'organisateur, sous peine de poursuites.

Art. 14 - CLASSEMENT

Un classement par Classe sera établi ainsi qu'un classement Championnat de France des Sables.

D'autres classements annexes sont prévus, non cumul des prix :

MOTOS

1er au 5ème SCRATCH

1er 2ème 3ème E 1

1er 2ème 3ème FEMININE

1er DEPARTEMENTAL (62) (pilote du Pas de Calais, sur justification de domicile)

1er SUPER VETERAN, + de 50 ans

1er TOUQUETTOIS (pilote résidant au Touquet - sur justification de domicile)

1er ETRANGER (titulaire d'une licence Inter FIM, non délivrée par la FFM)

HOLE-SHOT : Premier pilote à franchir Le virage de l'extrémité sud du circuit situé à MERLIMONT lors du premier tour.

Affichage des résultats :

Pendant la course :

En motos : les classements seront affichés à l'extérieur de la salle de presse, située sur le front de mer et à l'entrée du parc de travail à Stella Plage.

Après la course :

Les classements seront affichés au car presse situé sur le parking Nord et au Palais des Congrès au moment de la remise des prix

Art. 15 - PRIX

Les pilotes devront être présents à la remise des prix. Toute absence entraînera la suppression des prix en numéraire.

Enduropale Prix spéciaux édition du centenaire

1er Scratch: 10.000 €

2e Scratch: 4.000 €

3e Scratch: 2.000 €

4e Scratch : 1.000 €

5e Scratch : 500 €

Prix spécial HOLE-SHOT : 1.000 €

Total 18.500 €

Art. 16 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation devra être remise au directeur de course, par écrit, par le pilote conformément aux termes du Code Sportif F.F.M. titre III Art. 2.3.1.2 et suivants. Les réclamations relatives au classement seront reçues dans les 30 minutes suivant l'affichage officiel des résultats, accompagnées d'une somme de 75 € à l'ordre de la F.F.M. et remboursable si la réclamation est fondée. Aucune réclamation ne peut être acceptée contre une constatation de fait prononcée par un officiel de l'épreuve. Art. 2.3.1.5 du Code Sportif FFM.

Les réclamations concernant les pilotes entre eux sont recevables dans la demi-heure qui suit la fin de la course. S'il y a lieu de démonter le moteur, cette opération devra être faite par le mécanicien de la machine incriminée, et le réclamant devra verser la somme de 75 € pour les machines 2 temps et de 150 € pour les machines 4 temps. Si la réclamation n'est pas fondée, cette somme sera allouée au pilote ou à l'équipage à l'encontre duquel la réclamation a été déposée. Le réclamant et le(s) pilote(s) de la – ou des - machines incriminée(s) devront assister aux vérifications.

Art. 17 - APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Tous les points non prévus au présent règlement seront tranchés par le jury, conformément aux dispositions prises au sein des textes de référence donnés à l'Article 2.

Par leur inscription, les concurrents s'engagent à se conformer au présent règlement et en acceptent toutes les clauses y compris celles relatives à sa violation.

Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par le Code Sportif.

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui fera foi en cas de difficulté d'interprétation de ses termes dans une autre langue.

Art. 18 - TABLEAU DES PÉNALITES

Sanctions prévues par les règles Technique et de sécurité et du règlement des courses sur sable en vigueur.